

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :  
Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 6 Mai à 9:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 26/04/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/05/2023.

**Présents** : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, ROBERT Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, MM : NOALHAT Alexandre à M. CONDAT Daniel, POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

**Absents** : Mme CHABERT Nadège

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2023\_04\_16 – TRAVAUX FONTAINE - LAVOIR DU PUY MALADROIT

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique ;

M. le maire rappelle le problème récurrent de fuites de la fontaine et du lavoir situés dans le village du Puy Maladroit.

Il expose avoir fait les mesures de débits à l'entrée et à la sortie.

Devant la complexité des travaux (problèmes d'étanchéité également du sol), M. le maire présente le devis de l'entreprise Baptista et Fils pour un montant H.T. de 5 400 €.

*Mme Christiane CHAUVY et M. Daniel ARNAUD, membres de la section, ne prennent pas part au vote.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :**

1. APPROUVE les travaux présentés pour les fontaine et lavoir du Puy Maladroit ;
2. RETIENT le devis proposé par l'entreprise Baptista et Fils pour un montant H.T. de 5 400 € ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le **16 MAI 2023**

Reçu en préfecture

ID : 063-216302380-20230506-2023\_04\_16-DE

3. **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour mener à bien l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

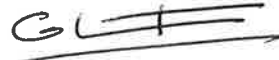
*Pour copie conforme :*  
*En mairie, le 11/05/2023*

*Le Maire*

*Vladimir LONGCHAMBON*



*Le secrétaire de séance*



*Guy LEMAITRE*